

COMMENT UTILISER LE BROYAT

OBTENU DANS SON JARDIN ?

2 SOLUTIONS

➤ **En paillage** : couvrir le sol autour des plantations avec des végétaux broyés (le broyat) apporte de nombreux bénéfices pour le sol :

- Apporte des éléments nutritifs et de la matière organique
- Protège le sol des écarts de température (gel et sécheresse)
- Préserve l'humidité et réduit les besoins d'arrosage
- Évite la pousse des mauvaises herbes et limite l'utilisation de désherbants
- Abrite et protège les insectes utiles au jardin



➤ **En compostage** : si vous faites du compost, le broyat, riche en carbone, viendra équilibrer le mélange souvent composé de matières humides et azotées (déchets de cuisine, pelouse...).

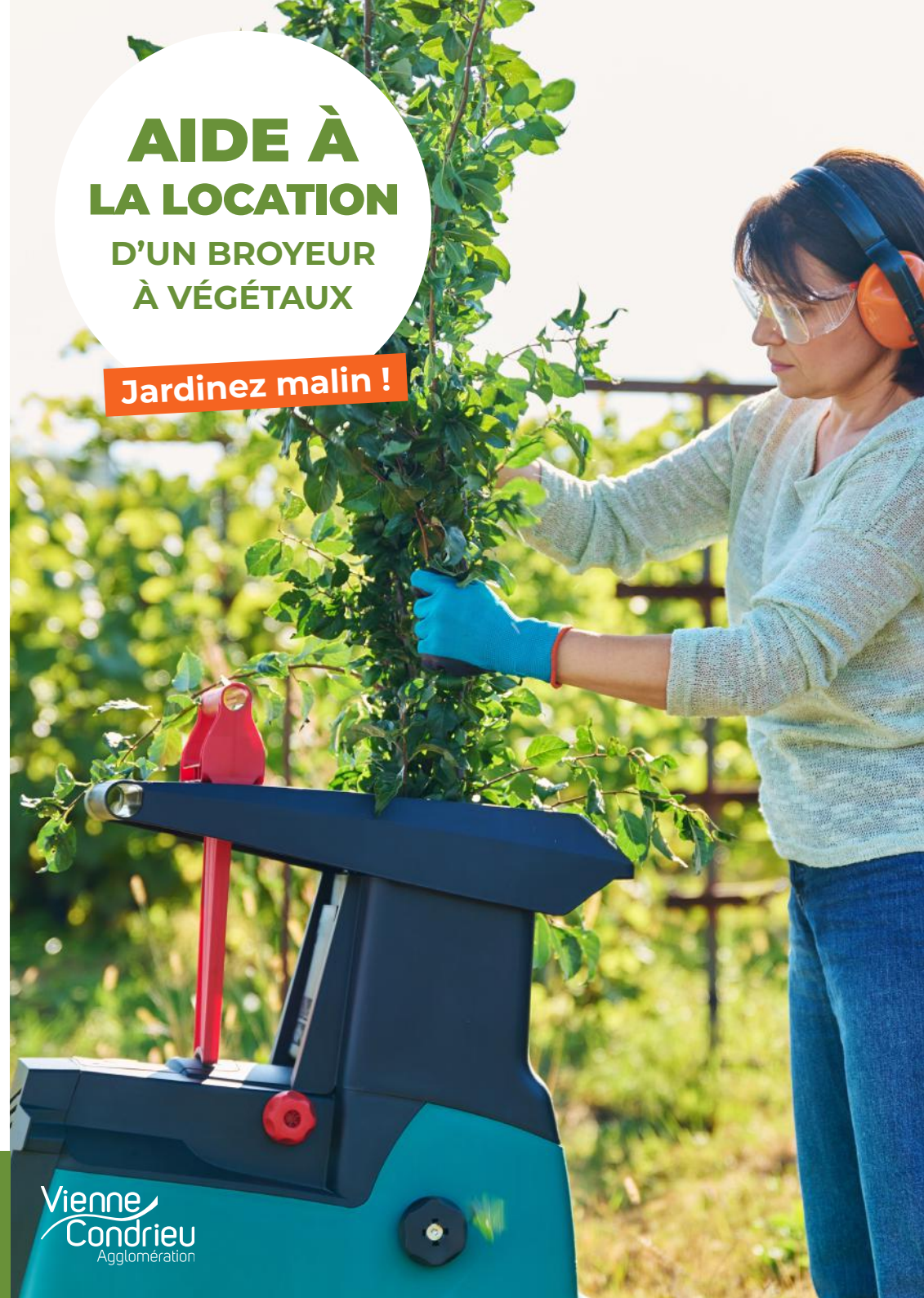
Cela favorise l'aération et la diversité des apports dans le composteur pour obtenir un compost de qualité.



Service communication de Vienne Condrieu Agglomération - Adobe Stock - Agencereciproque.fr - Septembre 2024

AIDE À LA LOCATION D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX

Jardinez malin !



LES CONDITIONS D'ACCÈS

À L'AIDE FINANCIÈRE

- Être un particulier résidant sur l'une des 30 communes de l'Agglo. Les professionnels ne sont pas concernés par le dispositif.
- Ne pas déposer en déchèterie le broyat de végétaux obtenu avec le matériel loué. Le réutiliser dans son jardin en paillage et/ou en compostage.

L'aide accordée correspond à la prise en charge de 50 % du coût facturé. Cette aide est plafonnée à hauteur de 50 € par location. Chaque foyer de l'Agglo est éligible à 2 demandes par an.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- Consulter les entreprises de location partenaires et les types de broyeurs disponibles sur le site de l'Agglo.
- Effectuer la location d'un broyeur chez une des entreprises partenaires et récupérer une facture.
- Compléter le formulaire de demande en ligne en fournissant la facture de la location, un justificatif de domicile et un RIB.

Faire la démarche



www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
> Je valorise les végétaux au jardin

ASTUCE !

Se regrouper avec des voisins pour louer un broyeur à plusieurs, mutualiser ainsi son utilisation et réduire le coût de la location pour chacun !

POURQUOI BROYER

SES VÉGÉTAUX ?

- Limiter les allers-retours en déchèterie
- Économiser l'achat de paillis et d'engrais
- Pratiquer un jardinage sans pesticides et économe en eau
- Améliorer la qualité de son jardin avec moins d'effort et de temps d'entretien



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le broyat, utilisé en paillis, permet de conserver près de 90 % d'humidité dans le sol contre 20 % pour un sol sans paillage.

70 kg/hab./an, c'est la quantité de végétaux déposés dans les déchèteries de l'Agglo et à la compostière d'Eyzin-Pinet annuellement.

